

La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

Mon âge	Ma situation	Janssen ou AstraZeneca	Moderna	Pfizer-BioNTech
0 à 15 ans inclus		Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner		
16 à 17 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner		
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 *			 <ul style="list-style-type: none"> • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner		
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19 * ou j'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 *		 <ul style="list-style-type: none"> • Centre de vaccination • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie 	 <ul style="list-style-type: none"> • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Quelle que soit ma situation		 <ul style="list-style-type: none"> • Centre de vaccination • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie 	 <ul style="list-style-type: none"> • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
55 ans et plus	Quelle que soit ma situation	 <ul style="list-style-type: none"> • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • A domicile 	 <ul style="list-style-type: none"> • Centre de vaccination • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie 	 <ul style="list-style-type: none"> • Centre de vaccination • Mon lieu de soin

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les proches (de plus de 16 ans) d'une personne sévèrement immunodéprimée (résidant au même domicile ou apportant une aide quotidienne) sont éligibles à la vaccination, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée et selon les modalités d'administration des différents vaccins.
- Les personnes âgées hébergées en établissements sont éligibles à la vaccination, au sein de leur établissement.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM), dans les foyers pour personnes handicapées non médicalisés, ainsi que les personnes hébergées dans des établissements médico-sociaux spécifiques sont éligibles à la vaccination à partir de 18 ans et selon les modalités d'administration des différents vaccins.